Nations Unies E/CN.7/2023/L.8

Conseil économique et social

Distr. limitée
21 novembre 2023
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants
Reprise de la soixante-sixième session
Vienne, 7 et 8 décembre 2023
Point 4 b) de l'ordre du jour
Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Projet de résolution déposé par le Président

Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2024-2025

La Commission des stupéfiants,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport dans lequel la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime présente le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2024-2025[1] et les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à cet égard[2], ainsi que les informations supplémentaires communiquées au groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office aux fins de ses délibérations,

Prenant note avec préoccupation des difficultés financières que rencontre l'Office en raison du manque de fonds destinés à des fins générales et des tendances profondes en matière de financement qui compromettent sa capacité d'assumer efficacement ses fonctions essentielles ayant trait aux programmes, notamment ses activités normatives et de recherche,

Prenant également note avec préoccupation que, malgré une augmentation des fonds destinés à des fins spéciales, l'Office rencontre des difficultés financières en ce qui concerne la prestation de services d'assistance technique et de renforcement des capacités aux États Membres intéressés,

[1] Voir E/CN.7/2023/13-E/CN.15/2023/17.
[2] Voir E/CN.7/2023/14-E/CN.15/2023/18.

Merci de recycler

1. *Note* le lien établi entre le projet de budget et la Charte des Nations Unies, ainsi que la contribution que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime apporte à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030[3] et à d'autres programmes de transformation pertinents convenus par les États Membres ;

2. *Note également* que le budget est fondé, notamment, sur la Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2021-2025 et sur la stratégie décrite dans le plan-programme pour 2024[4] ;

3. *Note en outre* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29F du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour 2024[5] ;

4. *Note* que le budget est centré sur les fonds destinés à des fins générales, tout en incluant les fonds destinés à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes provenant des contributions destinées à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire ;

5. *Note également* que les ressources destinées à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses destinées à des fins générales seront réparties entre les deux fonds en fonction des recettes que chacun génère ;

6. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds destinés à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces deux catégories de ressources sont harmonisées pour les deux fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

7. *Note* que les ressources destinées à l'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux fonds en fonction des recettes que chacun génère ;

8. *Approuve* l'utilisation des fonds destinés à des fins générales prévue pour l'exercice biennal 2024-2025 et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 5 544 600 dollars des États-Unis ;

9. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds destinés à des fins spéciales indiquées dans le tableau ci-après :

Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie de fonds	*2022-2023 (budget révisé)*	*2024-2025*	*2022-2023*	*2024-2025*
Fonds destinés à des fins générales				
Postes	3 551,0	3 883,7	11	11
Autres objets de dépense	1 980,4	1 710,9		
Total partiel	**5 531,4**	**5 544,6**	**11**	**11**
Fonds destinés à des fins spéciales	226 958,8	198 224,7	140	130
Total partiel	**226 958,8**	**198 224,7**	**140**	**130**

[3] Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.
[4] Voir A/78/6 (sect. 16).
[5] A/78/6 (sect. 16) et A/78/6 (sect. 29F).

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie de fonds	*2022-2023 (budget révisé)*	*2024-2025*	*2022-2023*	*2024-2025*
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	18 109,9	16 086,1	67	50
Autres objets de dépense	6 929,9	3 855,5		
Total partiel	**25 036,8**	**19 941,6**	**67**	**50**
Total	**257 527,0**	**223 710,9**	**217**	**191**

10. *Note* que les prévisions de ressources ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité de moyens de financement et que, conformément à la Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2021-2025, les programmes et les projets devraient être évalués par la Section de l'évaluation indépendante de l'Office, sous réserve de la disponibilité des fonds correspondants.